

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2024 / 11

ELCIMAI ENVIRONNEMENT - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
TECHNIQUE, JURIDIQUE, FISCALE ET FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
3EME LIGNE D'INCINERATION A L'UVE DU SYVEDAC

N° MARCHE : 24D010

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation
d'attributions au Président ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYVEDAC n°20230321-05 « Unité de
valorisation énergétique des déchets — Approbation du projet de mise en œuvre
d'une 3^{ème} ligne d'incinération pour répondre aux besoins locaux de traitement de
déchets et de fourniture de chaleur » en date du 21 mars 2023 ;

Vu le projet d'extension du réseau de chaleur porté par la Communauté Urbaine
Caen la mer (CLM) avec pour partenaire Coriance dans la société d'économie
mixte à opération unique (SEMOP) et son intérêt pour la livraison de chaleur
complémentaire issue de l'incinération des déchets ;

CONSIDERANT la pertinence pour le SYVEDAC de proposer une solution de
traitement pour les ordures ménagères du SEROC (Syndicat Mixte de Traitement
et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados), les
encombrants de CLM et les refus de tri du futur centre de tri de la SPL
NORMANTRI, en ajoutant le fait que ce projet a pour but de transférer la chaleur
fatale de la 3^{ème} ligne construite vers l'extension du réseau de chaleur urbain de
CLM sur les zones suivantes : Nord, Sud et Sud-Est ;

Vu la délibération du Comité syndical du 20 mars 2024 portant sur l'approbation de
l'avenant 7 du contrat de DSP (Délégation de Service Public) reliant le SYVEDAC à
la SIRAC qui évoque les modalités techniques et financières de la participation
technique de la SIRAC auprès du SYVEDAC dans le cadre de la mise en œuvre du
projet de création d'une 3^{ème} ligne d'incinération sur l'UVE de Colombelles ;

Vu les délibérations du Comité syndical du SEROC datant du 05 mars 2024 et du
Comité syndical du SYVEDAC datant du 20 mars 2024 concernant l'approbation de
la convention de coopération public-public avec le SYVEDAC portant sur le projet
de 3^{ème} ligne d'incinération au sein de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de
Colombelles ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20241008-20241008_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024
Publication : 08/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSIDERANT le souhait du SYVEDAC d'être assisté pour la construction de cette 3^{ème} ligne d'incinération jusqu'au terme de la phase GPA (Garantie de Parfait Achèvement) d'un an, voire lors de 2 années supplémentaires pour l'assistance au suivi et au contrôle d'exploitation et de maintenance durant la 2^{ème} et la 3^{ème} année d'exploitation ;

CONSIDERANT que l'offre d'ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT, après analyse, était plus pertinente que les offres d'ARTELIA, SETEC ENERGIE et TRIDENT SERVICE ;

DECIDE

1°) De confier à la société ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT – 5-7 rue de l'Amiral Courbet, 94 160 MANDE – la prestation suivante :

Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, fiscale et financière pour la construction d'une 3^{ème} ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC

Les prestations sont réparties de la manière suivante (le candidat ECLIMAÏ ENVIRONNEMENT a été retenu sur l'offre de base ferme sans la variante GED – Gestion Electronique des Données) :

Tranche	Nature des prestations		Intitulé des prestations	
Ferme	Missions transversales	A	Assistance à la recherche et à la constitution des dossiers de demandes de subventions	
		B	Assistance à la consultation et la concertation du public	
		C	Assistance pour les autres marchés d'études ou de prestations intellectuelles (SPS, CT, géotechnique, etc.)	
		D	Assistance pour la définition du montant de la contribution pour les nouveaux apporteurs de déchets	
		E	Assistance à la prise en mains de l'exploitation de la 3 ^{ème} ligne par l'exploitant de l'UVE	
	Missions non transversales	Phase 1 - Passation du marché de maîtrise d'œuvre (MOE)		Mission non transversale n°1 : Définition du programme technique
				Mission non transversale n°2 : Assistance à la passation du marché de MOE
		Phase 2 - Préparation de la réalisation de la 3 ^{ème} ligne		Mission non transversale n°3 : Assistance au suivi des études de MOE (dont relecture du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et des pièces du Permis de Construire)
				Mission non transversale n°4 : Assistance au suivi des consultations des entreprises lancées par le MOE
		Phase 3 : Suivi de la réalisation des travaux		Mission non transversale n°5 : Assistance au suivi de l'exécution des travaux et de leur coordination avec l'exploitant de l'UVE
		Phase 4-Réception des travaux, préparation de l'exploitation, suivi des performances		Mission non transversale n°6 : Assistance à la Mise en Service Industrielle (MSI) et aux opérations de réception de l'ouvrage
				Mission non transversale n°7 : Assistance à l'évaluation et au suivi des performances durant la période de garantie de parfait achèvement (1 an)
	Variante obligatoire ayant le caractère de prestation supplémentaire éventuelle (sous réserve qu'elle soit retenue lors de l'attribution du contrat)			Mise en place d'une gestion de documents (GED)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241008-20241008_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Optionnelle n°1	Mission non transversale	Assistance éventuelle à la rédaction d'un avenant au contrat pour prolonger la DSP exploitation au-delà du 31/12/2030
Optionnelle n°2	Mission non transversale	Assistance au suivi et au contrôle d'exploitation et de maintenance durant la deuxième année d'exploitation
Optionnelle n°3	Mission non transversale	Assistance au suivi et au contrôle d'exploitation et de maintenance durant la troisième année d'exploitation

Le coût global du marché s'élève à 605 795 € HT, soit 726 954 € TTC, auquel s'ajoute un contrat accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 300 000 €HT pour la réalisation de la mission transversale C « Assistance pour les autres marchés d'études ou de prestations intellectuelles (SPS, CT, géotechnique, etc.). D'après le Détail Quantitatif Estimatif, ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT a estimé cette mission à 60 905 €HT soit 73 086€TTC.

Les montants des différentes missions sont les suivants :

OFFRE DE BASE	Montant en € HT
Missions non transversales 1 à 7	
Mission 1 - Définition du programme technique	93 475,00 €
Mission 2 - Assistance à la passation du marché de MOE	46 240,00 €
Total phase 1	139 715,00 €
Mission 3 - Assistance au suivi des études de MOE (dont relecture du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et des pièces du PC)	71 620,00 €
Mission 4 - Assistance au suivi des consultations des entreprises lancées par le MOE	38 070,00 €
Total phase 2	109 690,00 €
Mission 5 - Assistance au suivi de l'exécution des travaux et de leur coordination avec l'exploitant de l'UVE	66 280,00 €
Total phase 3	66 280,00 €
Mission 6 - Assistance à la Mise en service Industrielle (MSI) et aux opérations de réception de l'ouvrage	28 740,00 €
Mission 7 - Assistance à l'évaluation et au suivi des performances durant la période de garantie de parfait achèvement (1 an)	39 100,00 €
Total phase 4	67 840,00 €
Sous-total missions non transversales	383 525,00 €
Missions transversales A B D E	
Mission A - Assistance à la recherche et à la constitution des dossiers de demandes de subventions	7 530,00 €
Mission B - Assistance à la consultation et à la concertation du public	78 140,00 €
Mission D - Assistance pour la définition du montant de la contribution pour les nouveaux apporteurs de déchets	29 920,00 €
Mission E - Assistance à la prise en mains de l'exploitation de la 3ème ligne par l'exploitant de l'UVE (hors assistance à la rédaction d'un avenant de prolongation du contrat de DSP SIRAC/SYVEDAC au-delà du 31/12/2030)	35 690,00 €
Sous-total missions transversales	151 280,00 €
Mission transversale C+ missions complémentaires à la demande du SYVEDAC (Bons de commande) - montant non contractuel	
Sous-total missions à bons de commande	60 905,00 €
TRANCHES OPTIONNELLES	
Tranche optionnelle n° 1 - Assistance à la rédaction d'un avenant de prolongation du contrat de DSP SIRAC/SYVEDAC au-delà du 31/12/2030	17 680,00 €
Tranche optionnelle n° 2 - Assistance au suivi et au contrôle d'exploitation et de maintenance durant la 2ème année d'exploitation	27 580,00 €
Tranche optionnelle n° 3 - Assistance au suivi et au contrôle d'exploitation et de maintenance durant la 3ème année d'exploitation	25 730,00 €
Sous-total tranches optionnelles	70 990,00 €
MONTANT TOTAL ESTIMATIF non contractuel	
Offre de base + tranches optionnelles 1 à 3	666 700,00 €

ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT a répondu à l'appel d'offre en tant que mandataire et spécialiste sur les prestations techniques, en groupement conjoint non solidaire avec les co-traitants suivants :

- Cabinet RAVETTO ASSOCIES – 19 rue de Milan, 75 009 PARIS – prestations juridiques
- ECOSFERES – 101 rue PEREIRE, Parc PEREIRE, 78 100 SAINT GERMAIN EN LAYE – prestations financières
- CITES PLUME – 25 D rue Chevreul, 69 100 VILLEURBANNE – prestations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
communication

014-251402681-20241008-20241008_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



La durée prévisionnelle de la tranche ferme est de 77 mois.

2°) d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original

A Colombelles, le :

10 SEP. 2024



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping stroke that forms a shape resembling a stylized 'P' or 'O', with a smaller, more intricate mark above it.

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241008-20241008_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé

14460 COLOMBELLES

Tél. : 02 31 28 40 03

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi huit octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **44**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON - Mme CALBERG-ELLEN - Mme COUE DA SILVA - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - M. DUTHILLEUL - Mme FIQUET - M. FLAUST - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LESELLIER - M. MATA - M. MONTONI - M. POTTIER - M RAVENEL - M. ROBERT.

↳ Délégués suppléants : M. BERTHAUX - M. DAOUT - Mme LEFEVRE - M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. DESHAYES - M. GUILLOT - M. Alain MARIE - M. VIGAN.

↳ Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE - M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. GERMAIN - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20241008-20241008_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/10/2024
Publication : 08/10/2024
Autorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'auteur Francis de Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.
- ⇒ **ESMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BAIL - Mme BONAMY - M. DESVAGES - Mme DIOUF - M. LOUVEL - M. MARIE - Mme SASSIER - M. SÉRÉE - Mme THOMAS - M. VINCENT.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - M. GILAIN - Mme LAMY - M. LOUIS - Mme REVERT - M. RZEPECKI - Mme WASSNER.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - Mme GRANA.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD - M. ESCACH - M. GOBERT - M. GUENNOC - M. LIZORET - M. LANDEMAINE - Mme LEGRAND - M. PRIEUX.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. TISSIER.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. HILBÉ - Mme LELIEVRE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241008-20241008_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024
 Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente de présélection 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

